

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

25/02/2026

N° E26000022 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 25/02/2026

CODE : 4

Vu enregistrée le 16/02/2026, la lettre par laquelle l'AGENCE REGIONALE DE SANTE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages du bois d'Anthy sur les communes d'Anthy sur Léman, Allinges, Margencel et Thonon les Bains et à l'autorisation environnementale pour le prélèvement dans la nappe d'Anthy à Anthy sur Léman (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur André BARBET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Pascal GUY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à l'AGENCE REGIONALE DE SANTE, à Thonon Agglomération, à Monsieur André BARBET et à Monsieur Pascal GUY.

Fait à Grenoble, le 25/02/2026

La première vice- présidente,


Magali SELLES